

## Validation des acquis de l'expérience

Depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à toute personne ayant 1 année d'expérience salariée, syndicale ou bénévole dans le secteur d'activité visée, de prétendre à la validation d'un titre, certificat ou diplôme.

**TEMPO ACTION** propose la validation des diplômes d'Etat suivants :

- Accompagnant Educatif et Social
- Aide Soignant
- Assistant Social
- Assistant Familial
- Moniteur-Educateur
- Educateur spécialisé
- Educateur de jeunes enfants
- CAFERUIS

▪ **Deux étapes au préalable:**

- 1 - L'accord du mode de financement (demande de renseignements auprès de votre OPCA)
- 2 - La recevabilité délivrée à l'issue de la validation du livret N°1

▪ **La méthodologie de l'accompagnement VAE par TEMPO ACTION :**

**- Acquérir une méthodologie de réflexion facilitant l'écriture du livret n°2 de la VAE :**

- Les objectifs de l'écriture
- Des méthodes d'écriture
- L'organisation de sa réflexion
- Des outils méthodologiques

**- Améliorer l'écrit du livret tant dans la forme que dans le fond :**

- Lecture critique des écrits
- Reprise du fond et de la forme
- Les points d'amélioration

**- Les outils de préparation à l'oral**

- La prise de parole
- Se présenter devant un jury
- Présenter son écrit et le soutenir

La durée de l'accompagnement est de **24 heures** réparties selon le rythme de chacun.

## Inscription VAE

**NOM :**

**Prénom :**

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Adresse professionnelle :

Diplôme visé :

Période de la soutenance envisagée :

Période de la transmission du livret 2 envisagée :

**DOCUMENTS A TRANSMETTRE :**

Photocopie d'une carte d'identité.

Photocopie de la recevabilité.

Copie du livret 1.

Un écrit décrivant la motivation du candidat.